

COMMUNE DE MOHON
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 9 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 09 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 31 mai 2016 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 1er juin 2016 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			X
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM		Pouvoir à Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique		
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM	X			
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM			X	
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM	X			
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	15	13	1	1	

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	1	14

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame LE RAT Martine pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 1/09062016 – SMGBO – NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES

COMMUNAUX

- Présentation de la nouvelle Charte d'entretien des espaces communaux par Mme GOSELIN du SMGBO
- Proposition d'adhésion à la Charte
- Délibération à prendre

La charte comporte 5 niveaux (tableau synthétique ci-après) que Mme GOSELIN (SMGBO) présente en détail à l'aide d'un diaporama et dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

NIVEAU 1	NIVEAU 2
Plan d'entretien	Utiliser les techniques alternatives sur au moins 50 % des zones à risque élevé
Mise à disposition des indicateurs de suivi	Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets
Informers la population	Mener des actions visant les jardiniers amateurs
	Non utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les écoles, crèches, centre de loisirs et aires de jeux.
NIVEAU 3	NIVEAU 4
Aucun phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé	Sur les surfaces à risque faible, n'utiliser aucun produit phytopharmaceutique ou anti-mousse à l'exception des produits de biocontrôle et des produits labellisés AB
Mise en place d'une politique de développement durable	Non utilisation de produit phytosanitaires dans les jardins familiaux (espaces gérés par des associations)
NIVEAU 5	
N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique et anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la Collectivité (y compris cimetière et terrain de sport) = zéro phyto	

Après un vote à main levée (14 pour), le Conseil Municipal adopte la nouvelle Charte d'entretien des espaces communaux et autorise Mme le Maire à la signer. L'assemblée délibérante s'engage au niveau 2.

DELIBERATION N° 4/09062016 – LOTISSEMENT BEAU SOLEIL – NOUVELLE DENOMINATION

- Compte-rendu de la réunion du 13 avril 2016 avec les riverains
- Délibération à prendre

Il est proposé qu'au lieu de trouver des noms pour les impasses du lotissement, le nom du lotissement pourrait être conservé avec le numéro d'habitation mais sans le nom de rue (rue de la Gare). Soit par exemple 1 lotissement Beau Soleil -56490 MOHON.

Pour faciliter l'accès dans le Lotissement, un aménagement du panneau d'entrée pourrait être envisagé « du N°.... au N° ».

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (14 voix pour) à ces propositions.

DELIBERATION N° 5 /09062016 – PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Proposition de suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet suite à la nomination dans un autre grade au 1er janvier 2016
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération à prendre

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet suite à la nomination d'un agent dans un autre grade au 1er janvier 2016 et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité à ces propositions.

DELIBERATION N° 10/09062016 – EGLISE – TABLEAU DE COMMANDE DES CLOCHES ET MISE AUX NORMES DU TABLEAU ELECTRIQUE DES MOTEURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES SONNERIES

- Présentation de devis pour le remplacement du tableau de commande des cloches et la mise aux normes du tableau électrique des moteurs pour le fonctionnement des sonneries.
- Délibération à prendre

Le tableau de commande des cloches à l'église nécessite un remplacement. Celui en place est manuel, le nouveau serait électrique.

Deux devis reçus pour la prestation sont présentés : l'un de ART CAMP, l'autre de MACE, notre prestataire actuel pour l'entretien.

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité le devis de ART CAMP pour un montant de 1 035 euros HT soit 1 242 euros TTC.

Le tableau électrique des moteurs pour le fonctionnement des sonneries nécessite une mise en conformité.

Deux devis reçus pour la prestation sont présentés : l'un de ART CAMP, l'autre de MACE.

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité le devis de ART CAMP pour un montant de 1 520 euros HT soit 1 824 euros TTC.

DELIBERATION N° 11/09062016 – NOUVEAU DISPOSITIF DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PORHOËT

– Présentation du nouveau dispositif du fonds de concours de la Communauté de Communes du Porhoët suite à la réunion du 26 mai 2016

- Proposition de demandes de fonds de concours pour les projets communaux 2016 avec les modalités de financements
- Délibération à prendre

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a modifié par délibération du 26 mai 2016 les conditions d'éligibilité au fonds de concours pour les Communes.

Dans le précédent système, 15 000 euros étaient attribuées par Commune pour une opération d'investissement relevant d'un intérêt communautaire pendant la mandature.

Désormais, 60 000 euros sont attribués à chaque Commune avant le 31 décembre 2016, date à laquelle la Communauté de Communes du Porhoët n'existera plus suite à la fusion des EPCI.

Elle propose de présenter 5 dossiers pour l'attribution d'un fonds de concours :

- la restauration de la voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin
- Les travaux de voirie 2016
- la restauration des vitraux de l'année 2014
- la restauration des vitraux de l'année 2015

ces deux derniers dossiers faisant l'objet d'un regroupement pour un lancement des travaux en 2016.

- le remplacement ou l'ajout de lanternes d'éclairage public

Après présentation des plans de financements prévisionnels, le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité (14 voix pour) pour déposer les 4 dossiers. Le 5ème dossier « remplacement ou ajout de lanternes d'éclairage public » est dans l'immédiat mis en attente de réception de l'étude de Morbihan Energies.

DELIBERATION N° 13/09062016 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU MORBIHAN – AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DE PLOERMEL COMMUNAUTE, JOSSELIN COMMUNAUTE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAURON EN BROCELIANDE ET DU PORHOËT

- Avis du Conseil Municipal sur le projet de fusion
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier et de l'arrêté du Préfet du 14 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de Ploërmel Communauté, de la Communauté de Communes de Mauron-en-Brocéliande, de la Communauté de Communes du Porhoët et de Josselin Communauté.

La date d'effet de cette nouvelle Communauté de Communes sera fixée au 1er janvier 2017.

Cet arrêté est notifié aux Communes incluses dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque Conseil Municipal.

A la question proposée par Mme le Maire « Etes vous pour ou contre la proposition du Préfet ? », le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, émet un avis défavorable (6 contre, 5 pour, 2 abstentions et 1 nul).

DELIBERATION N° 14/09062016 – BUDGETS CANTINE ET GARDERIE – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS

- Demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables – budgets Cantine et Garderie
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente les deux demandes d'admission en non valeurs ci-après sollicitées par le Trésorier Municipal pour la Cantine et la Garderie :

BUDGETS – Références titres à admettre en non valeurs	Montants
Budget Cantine Titres 73 et 119/année 2014	73 euros 75
Budget Garderie Titres 25/année 2014 ; 9 – 33 et 59/année 2015	51 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité (14 voix pour) un avis favorable pour admettre ces sommes en non valeurs.

INFORMATION DIVERSE

Décision du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 4/2016 : Passation d'un marché de services avec JVS MAIRISTEM pour le renouvellement du contrat horizon villages nouveau millésime (cession et mise en place de licences de la logithèque Horizon Villages, accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et assistance téléphonique) pour le secrétariat de la mairie à compter du 1er mai 2016 pour une durée de 3 ans. Le coût annuel s'élève à 3 346 euros 80 TTC.

QUESTIONS DIVERSES

2. Jurés d'assises 2016

Lors du tirage au sort, MOHON a été éliminé dès le 1er tour donc pas de jurés d'assises à MOHON pour 2016.

5. Commission Affaires Scolaires

Réunion de la Commission « Affaires Scolaires » le vendredi 10 juin 2016 à 10 heures pour étudier les circuits de transport scolaire communal et la navette du RPI Mohon-St Malo des 3 Fontaines pour 2016/2017.

6. Avis émis sur l'évolution des limites des arrondissements du Morbihan

Mme le Maire fait part à l'assemblée que son avis a été sollicité par le Préfet sur l'évolution des limites des arrondissements du Morbihan. L'inscription dans l'arrondissement de PONTIVY des territoires de La Trinité Porhoët, Mauron et Ploërmel est proposé par le Préfet.

Mme le Maire a rendu l'avis suivant : « avis mitigé pour MOHON car le bassin de vie est plus sur VANNES que sur PONTIVY. Avec les nouvelles technologies, on se déplace moins mais quelques démarches administratives ne peuvent pas se faire sur internet ».

9. Achat d'un distributeur d'engrais

Monsieur BLANDEL fait savoir qu'un distributeur d'engrais a été acquis. Le nouveau matériel est d'occasion, de marque sulky avec fond en inox et acheté au prix de 150 euros.

13. Urbanisme – service mutualisé de PLOERMEL COMMUNAUTE

L'instruction des Certificats d'Urbanisme (CU), Déclarations Préalables (DP) et Permis de Construire (PC) sera confiée au nouvel EPCI avec le service mutualisé de Ploërmel Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017. Chaque mairie continuera à les recevoir, les enregistrer, les faire signer et notifier aux pétitionnaires avec l'utilisation d'un logiciel d'urbanisme fourni par Ploërmel Communauté.

Le tarif de la prestation de service de PLOERMEL COMMUNAUTE n'est pas encore communiqué.

20. Numérotation des villages

Le recensement de la population va avoir lieu en janvier 2017. Mme le Maire préconise de procéder à la numérotation des villages en amont de cette opération.

21. Divers

- Monsieur COLLAS Marc fait part de problèmes de réception de télévision depuis la mise en place des éoliennes.

Mme le Maire fait savoir qu'elle donne son accord pour la tenue d'un registre de doléances. L'antenniste MAHE interviendra et les frais seront pris en charge par la société qui gère les éoliennes.

- Madame LALYCAN Claudine informe le Conseil Municipal qu'elle n'organisera pas le forum des associations en 2016.

Bon pour publication,
A MOHON le 2 août 2016
Le Maire,
Signé
Josiane DENIS